



## Lettre d'information

*Avril 2017*

Alors que les beaux jours se rapprochent – avril a connu des jours prometteurs en début de mois –, nos sujets de préoccupation continuent à évoluer.

### **Réunion avec le Sous-préfet de Cherbourg.**

Nous avons (votre Association, accompagnée de Mme HAIZE, Maire de Denneville) rencontré le sous-préfet de Cherbourg, M. MARQUER, accompagné de son Directeur de Cabinet et de la DDTM le 16 mars à la Sous-préfecture de Cherbourg.

Nous avons trouvé un interlocuteur très à l'écoute, pointu dans son questionnement, et marquant le souci d'assurer la continuité de l'action préfectorale malgré le changement d'arrondissement de la commune. La DDTM lui a confirmé, à sa demande, que la solution de confortement des enrochements était la plus adaptée à notre situation compte tenu du patrimoine foncier à défendre.

En première approche, le Sous-préfet ne voit par contre pas beaucoup de solutions permettant un financement d'État pour ce type de travaux, dont la responsabilité va progressivement devenir celle des EPCI<sup>1</sup> (dans notre cas la communauté d'agglomération COTENTIN). Le Sous-préfet signale néanmoins qu'il ne faudra sans doute pas tout attendre de cette communauté et que les associations syndicales conserveront une réelle pertinence – en même temps qu'elles devront continuer à participer au financement des travaux de leur littoral...

Enfin, M. MARQUER examinera, de manière à priori favorable, notre prochaine demande d'arrêt de circulation, même si cette pratique ne semble pas avoir cours au profit des associations syndicales de l'arrondissement de Cherbourg.

À l'occasion de cette visite, l'Association a appris que le préfet Jacques WITKOWSKI, qui avait présidé les ateliers de la mer (manifestation départementale de février 2017), quittait le département et était remplacé par M. Jean-Claude SABATHE, préfet de l'Aude. M. WITKOWSKI sera resté 14 mois dans la Manche...

### **Réunion avec la Communauté d'agglomération COTENTIN.**

Le 11 avril, nous avons également rencontré la Communauté d'agglomération du COTENTIN, représentée par M. LEBARON, Maire de Clitourps et chargé de la compétence GEMAPI<sup>2</sup> au sein de l'EPCI, accompagné de Mmes FOUCHARD et PACARY.

La Communauté d'agglomération est à ce jour en phase d'inventaire des problèmes de protection du littoral qui se posent à elle, avant de proposer un plan d'action. Elle agrège par ailleurs des communautés de communes qui disposaient déjà de la compétence GEMAPI (type : CHERBOURG, les PIEUX...) et où elle peut agir sur ce sujet dès 2017, et d'autres (type Côte des Isles) qui n'en disposaient pas et où elle ne pourra à priori agir qu'en 2018.

La Communauté d'agglomération doit protéger 180 km de côtes et les cours d'eau du Cotentin, et pourrait au maximum lever une taxe de 7 millions d'euros au titre de GEMAPI. Le message est donc le même qu'à

<sup>1</sup> Établissement public de coopération intercommunale

<sup>2</sup> Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

la Sous-Préfecture : des arbitrages seront nécessaires, tout ne se fera pas tout de suite et les solutions de cofinancement seront privilégiées avec les acteurs du littoral. M. LEBARON attire en particulier notre attention sur la sensibilité, pour la nouvelle Communauté d'agglomération, d'avoir à lever un impôt nouveau visant à protéger les côtes et à le faire payer aux administrés de l'intérieur des terres... La Communauté d'agglomération a néanmoins pris conscience de l'avancée de notre dossier et le contact pris, très utile, n'en restera pas là.

### **La commission travaux progresse dans ses consultations.**

Des échanges ont eu lieu également sur cette période avec une première entreprise pour améliorer les offres qui nous étaient faites et les fiabiliser. Nous avons aussi une idée plus claire du délai de réalisation de nos travaux de reprise des enrochements, qui pourrait représenter de l'ordre de cinq mois de travaux... bien sûr une fois que nous aurons réalisé le bouclage financier de l'opération !

Nous évoquerons de nouveau avec vous tous ces dossiers à l'occasion de notre assemblée générale ordinaire annuelle, dont nous vous proposons de noter dès maintenant la date : elle aura lieu le

**samedi 5 août 2017 à 18 heures  
à la salle Saint Hélier (Denneville Bourg).**

Et, d'ores et déjà, nous vous remercions pour votre confiance qui s'est manifestée par un retour rapide de nombreuses cotisations 2017... et nous invitons ceux qui ne l'auraient pas encore fait à répondre à l'amicale sollicitation de notre Secrétaire.

Très cordialement à tous

Le Syndicat de l'Association